

L'égalité, ça compte !

Comment mettre en œuvre

une budgétisation sensible au genre

dans les communes au Sénégal ?

Fiche 3. Utiliser les budgets pour financer l'égalité femmes-hommes

Le saviez-vous ?

Les budgets communaux destinent des fonds à des actions qui bénéficient aux femmes (construction de maternités ou de centres de santé). Mais, globalement, il est très difficile d'estimer la part des dépenses qui contribue réellement aux femmes et aux filles, et à l'égalité. De plus, les budgets ne visent pas l'éradication des inégalités entre les sexes à la source.

Qu'est-ce-qui nous permet d'affirmer cela ?

Nous avons étudié les budgets des deux communes et avons trouvé que :

- **Parce que le budget ne le précise pas, souvent, il est impossible de savoir à qui va l'argent** (fonctionnement et/ou investissement) : à Saint-Louis, on ne peut savoir combien de filles et/ou les garçons bénéficient des fournitures scolaires achetées par la mairie.
- **Parfois il est possible de « déduire » le genre des bénéficiaires** : dans le secteur loisir/sport, les dépenses servent principalement aux compétitions de football pendant les vacances scolaires (mouvement navétane), ce qui touche principalement des garçons. A Nabadji Civol, 100% des indemnités des chefs de village vont à des hommes... puisqu'il n'y a pas de cheffes de village.
- **Quand des lignes sont destinées à des groupes vulnérables dont la majorité sont des femmes**, la modicité des fonds alloués ne permet pas l'amélioration durable de leurs conditions de vie : par exemple, à Saint Louis, la ligne destinée aux sinistrés et aux indigents.
- **Il n'y a pas de budget pour des actions spécifiques ciblant la transformation sociale des pouvoirs**, la lutte contre les stéréotypes, les violences etc., pour une réduction à la source, durable et structurelle des inégalités femmes/hommes, à Nabadji Civol comme à Saint-Louis.
- **Le budget n'est pas alloué en fonction des besoins et inégalités**. Par exemple, dans le cas des fournitures scolaires, les femmes cheffes de ménage (plus pauvres) ou les filles (qui sont moins scolarisées que les garçons) ne sont pas spécifiquement visées. A Saint-Louis, les risques sanitaires liés à l'assainissement (paludisme, maladies diarrhéiques, maladies de la peau, etc.) affectent en premier lieu les enfants et les femmes. Malgré cela, les budgets pour l'assainissement et l'évacuation des eaux pluviales ne sont pas structurés sur cette base.
- **Il est difficile d'estimer la contribution des deux sexes aux recettes communales**. A Nabadji-Civol, les frais de bornage des lotissements constituent une part importante des revenus communaux. Il est fort probable qu'ils émanent surtout des hommes car ils détiennent les titres des parcelles. Mais aucune politique n'a tenté une répartition équitable des parcelles entre les deux sexes. A Saint-Louis, on peut estimer que les produits liés « au droit de place » sur les marchés proviennent surtout des femmes qui détiennent le quasi-monopole du petit commerce. Mais aucun budget n'est alloué pour améliorer leurs conditions de travail.



« L'égalité, ça compte ! » est un projet à l'initiative du réseau international francophone

Genre en Action et de Beutou Askanwi, pôle citoyen des observatoires du genre au Sénégal, en partenariat avec les communes de Nabadji Civol et de Saint-Louis. Il a été soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (France), le Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail (CIT-OIT) et Wallonie Bruxelles International, ainsi que le Monde selon les femmes. Contact : beutouaskanwi@gmail.com - www.genreenaction.net

Fiche 3. Utiliser les budgets pour financer l'égalité femmes-hommes

Quel est le défi ?

Parce que le document de budget (rubriques, comptes) ne précise pas qui sont les bénéficiaires, il est quasiment impossible de vérifier si les citoyen.ne.s des deux sexes bénéficient des dépenses équitablement, si le budget contribue à réduire les inégalités femmes-hommes. Ou bien si celles et ceux qui contribuent au budget (par les taxes et impôts) en bénéficient aussi. Les communes se privent ainsi d'une base de connaissances utiles pour la gouvernance locale et l'efficacité budgétaire. Le budget doit donc être formulé en explicitant la dimension genre afin de permettre cette analyse.

Qui peut faire quoi et comment?

Le Conseil municipal peut...

- **Analyser son budget**, secteur par secteur, rubrique par rubrique, pour déterminer qui bénéficie des dépenses et qui contribue aux recettes, et/ou se faire aider par des associations féminines compétentes
- **Rédiger une circulaire budgétaire qui stipule la nécessité de rendre le budget sensible au genre** et d'en faire un outil contre les inégalités. Cette circulaire peut aussi préciser comment rendre le budget « lisible » en termes de genre
- **Elaborer annuellement une note qualitative d'accompagnement du budget**, qui spécifie, ligne par ligne (rubrique), qui sont les bénéficiaires visés, par sexe/âge (cette base sera utile pour le suivi de l'impact du budget)
- **Nommer un comité intersectoriel responsable du suivi de la prise en compte du genre dans le budget** (avec la société civile)
- Financer une stratégie contre les inégalités de sexe, définie avec la société civile

Les services techniques (technicien.nes, responsables de programmes/projets) peuvent...

- **Produire des données sexospécifiques sur les bénéficiaires** des lignes budgétaires sociales, sportives, économiques, environnementales, infrastructure, etc.
- **Produire des données sexospécifiques sur les recettes communales** (droit de place des marchés, bornage, taxes etc.), les analyser pour mieux comprendre les besoins des femmes et les disparités de sexe, et faire des recommandations au conseil communal
- **Elaborer et utiliser un document de vérification de la prise en compte du genre dans le budget annuel**, à utiliser par les services, et les élu.es, avec la société civile

La société civile et les citoyen.nes en général peuvent...

- **Analyser annuellement le budget et faire des recommandations au Conseil municipal** (avant le vote final !)
- **Plaider pour des dépenses dédiées aux droits des femmes**, à leurs besoins « primaires » ET à l'éradication à la source des inégalités, pour des actions de soutien à la BSG (formation, outils), pour un critère « genre » dans l'attribution des marchés publics etc.
- **Fournir aux médias locaux des clefs d'analyse « genre »** sur le budget communal

**L'égalité,
ça compte !**



Cette fiche a été élaborée par le Pôle Beutou Askanwi et Genre en Action sur la base de l'audit réalisé entre juillet et août 2016 dans les communes de Saint-Louis et de Nabadji Civol (Sénégal). Cinq fiches sont disponibles.